

DELIBERATIONS

➤ **2016-041 – Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

Le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (art.79) portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) et l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles, donnent la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par simple délibération du Conseil municipal. Le Conseil d'administration du CCAS n'a pas à délibérer en la matière.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS,
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit les conditions du code l'action sociale des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de dissoudre le CCAS avec effet au 31 décembre 2016
- Dit que le Conseil municipal exercera directement cette compétence et que les comptes du budget CCAS et les actifs éventuels seront transférés à la commune.

Voté à l'unanimité : pour 14 / contre 0 / abstention 0

➤ **2016-042 – Création d'une commission communale d'action sociale (C.C.A.S.)**

Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 31/12/2016, le Maire propose la création d'une commission communale d'action sociale, afin de traiter les affaires sociales dont le financement se fera sur le budget général. Il propose de désigner, comme membre de cette commission, les anciens membres du CCAS dissous, c'est-à-dire, Alain MERRANT, Laure SANTIN-JANIN, Jessica CAILLET et Séverine MERIOT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la création d'une commission communale d'action sociale à compter du 01/01/2017.
- Désigne ses membres au sein du Conseil municipal comme suit : Alain MERRANT, Laure SANTIN-JANIN, Jessica CAILLET et Séverine MERIOT.
- Dit que les anciens membres du CCAS, hors Conseil municipal, seront invités à rejoindre cette nouvelle commission créée.

Voté à l'unanimité : pour 14 / contre 0 / abstention 0



➤ **2016-043 –Renouvellement de la demande de subvention pour la réfection de la voie communale n° 8 dite de Saint-Hugon auprès du Département de la Savoie et du Ministère de l'Intérieur**

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réfection de la voie communale n°8 dite de Saint-Hugon ainsi que les dossiers de subventions déposés auprès du Département de la Savoie en 2014 et en 2015.

Tel qu'en 2015, la commission permanente du Conseil Départemental n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2016 au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC).

Il rappelle que le montant estimatif des travaux s'élève selon devis à 146 976 € TTC.

Aussi, afin que ce projet puisse se concrétiser, il convient d'effectuer une nouvelle demande de financement auprès Conseil Départemental de Savoie lors de la prochaine session budgétaire en sollicitant l'octroi d'une subvention la plus élevée possible, mais également auprès du Ministère de l'Intérieur (Réserve parlementaire).

Le Maire précise qu'une aide du Conseil départemental pourrait être octroyée pour ce projet, dans la mesure où une subvention, attribuée initialement à une commune de Cœur de Savoie dans le cadre du plan tourisme, a été finalement refusée par cette commune suite à l'abandon du projet concerné.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de réfection de la voie communale n°8 de Saint-Hugon,
- Sollicite de nouveau l'octroi d'une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental de la Savoie ainsi qu'auprès du Ministère de l'Intérieur (Réserve parlementaire) pour le financement de ce projet,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatifs à ce dossier.
- Certifie que les travaux relatifs à l'opération subventionnable dont fait l'objet la présente délibération n'ont reçu aucun commencement d'exécution à ce jour
- S'engage à ne pas commencer l'exécution du projet en cause avant que le dossier de demande de subvention ne soit pas déclaré ou réputé complet par le service instructeur,
- Demande l'autorisation de commencer les travaux après que ce dossier de demande soit déclaré ou réputé complet et avant que la décision d'attribution de la subvention soit délivrée.

Voté à l'unanimité : pour 13 / contre 0 / abstention 1 (Mme BUCH)

➤ **2016-044 – Demande de subvention pour la mise en sécurité de la statue de Sainte-Marguerite**

Le Maire expose au Conseil municipal que la restauration de la statue en bois polychrome représentant « Marguerite terrassant le dragon », est achevée.

Cette statue étant inscrite au titre des monuments historiques et conservée dans l'église d'Arvillard, il convient à présent de veiller à sa bonne conservation et sa mise en sécurité.

Les travaux de mise en sécurité comprennent deux volets :

- serrureries et renforcement des portes de l'église – environ 2 000 € HT
- vitrine de protection – environ 4 000 € HT



Le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'octroi de subventions les plus élevées possible sur chacun des volets.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de mise en sécurité de la statue en bois polychrome représentant « Marguerite terrassant le dragon », conservée dans l'église d'Arvillard.
- Sollicite pour ce projet deux subventions, les plus élevées possible auprès du Conseil départemental, pour les travaux de serrurerie de l'Eglise d'une part, et la mise en place d'une vitrine de protection d'autre part.
- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document et acte relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité : pour 13 / contre 0 / abstention 1 (M. COISSAC)

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour des délibérations, le vœu du conseil municipal pour le maintien du projet d'EHPAD tel que présenté en début de séance par M. André DURAND, Maire de La Rochette. Accord à l'unanimité.

➤ **2016-045 - Vœu du Conseil municipal pour le maintien du projet de construction d'un EHPAD de 88 lits à La Rochette**

Le territoire de l'ancien canton de La Rochette et celui de l'ancien canton de Chamoux-sur-Gelon ont connu une progression de plus de 1500 habitants entre les recensements 2006 et 2013.

La demande sur l'accueil à l'EHPAD est forte et la capacité actuelle ne permet pas de répondre aux habitants du territoire.

Il est rappelé qu'une étude datant de 2008 préconisait une capacité de 88 places pour la création d'une nouvelle structure d'accueil, chiffre confirmé le 7 décembre 2015 lors du comité départemental représentatif des personnes âgées abordant les perspectives 2017-2022.

D'autres territoires savoyards ont connu une baisse de population et ont vu leurs capacités d'accueil des structures existantes augmenter.

Par ailleurs, tous les professionnels du secteur, y compris les institutionnels, s'accordent à dire depuis plusieurs années qu'il est nécessaire que les EHPAD aient une taille critique permettant une diminution des charges de structure et donc d'un prix de journée maîtrisé.

Le Maire propose donc au conseil formuler le vœu de maintenir le projet initial de construction d'un EHPAD de 88 lits à La Rochette.



Voté à l'unanimité : pour 13 / contre 0 / abstention 1 (M. LAFFORGUE)

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Nouvelle représentation au sein de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie (CCCS)** à la suite du décès d'un adjoint u maire de la commune de Montendry et de la démission de deux conseillers. Considérant la Loi et en raison de la nécessité de procéder à une élection municipale partielle du conseil municipal de la commune de Montendry membre de la CCCS, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCCS ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 12/09/2016. Huit communes perdent un représentant, dont Arvillard.

➤ **Projets de centrale hydraulique.**

La commune est sollicitée pour deux projets de centrales (sur le Bens et sur le Joudron). Une présentation aura lieu lors du prochain conseil par les candidats : les Forces Motrices du Gelon et la Compagnie de Hautes Chutes de Roques en présence du représentant du fonds OSER.

➤ **Location des salles de fêtes : Joie de Vivre et Polyvalente**

Des dysfonctionnements ont été constatés sur les locations des salles : non-respect de l'utilisation effective des locaux, dégradations, nuisances sonores, tapages nocturnes, sous-location). Ces problèmes étant récurrents, il est envisagé de redéfinir les conditions d'occupation et de réservation de ces salles.

➤ **Ecoles : sécurisation, cantine, recrutement**

Des consignes de sécurité ont été adressées aux communes par la Préfecture afin de sécuriser les abords des écoles suite aux attentats de juillet dernier. Une réunion est prévue le 27/09/2016 avec les services de gendarmerie sur les préconisations à mettre en place.

Les travaux d'alarme incendie vont être lancés fin octobre 2016 par l'entreprise Voulat.

Les conseillers ne donnent pas suite à une demande de repas sans viande de la part d'une famille dans la mesure où il s'agit d'une demande isolée pour laquelle l'enfant n'est pas concerné par un P.A.I. médical (programme d'alimentation individualisé) et que la commune devrait s'équiper d'un deuxième four de réchauffement.

Deux personnes ont été recrutées au 01/09/2016 suite à l'appel à candidature lancé en juillet dernier sur les sites de la Mairie d'Arvillard, de Pôle emploi et du Centre de gestion de la Savoie (emploi territorial) pour les postes d'agent d'animation et agent de restauration. Mesdames Gladys BAUDUIN et Élodie MAYER ont pris leurs fonctions au 01/09/2016.

➤ **Eclairage public**

Pratiquement toutes les lampes ont été remplacées dans le village. Il est envisagé d'installer des éclairages à led sur la Place Saint-Roch. Un chiffrage est en cours.

Les luminaires prévus sur le parking du Gour n'étant pas adaptés en hauteur, un nouveau devis a été demandé. Une délibération modificative du budget sera nécessaire lors du prochain conseil.

Il est envisagé de supprimer l'éclairage nocturne de l'église et du château d'Escart.

➤ **Alpages, Coupes**

Un jeune éleveur de l'ancien canton souhaiterait louer l'alpage de Pré Nouveau.

Les cours du bois subissent une baisse moyenne de 12 % par rapport à 2015. Cette nouvelle dégradation des prix intervient après les affaissements continus des cours depuis trois ans dans un marché qui reste atone.

Plus de 50 % d'invendus aux adjudications publiques de Savoie et Haute-Savoie. Malgré cette mauvaise conjoncture, la commune a vendu toutes ses coupes sur pied et peut ainsi honorer les charges liées à la forêt. Les coupes difficiles sont exploitées par câble, en régie au frais de la commune. Les bois sont vendus par avance dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement qui permet de maintenir les cours après déduction des frais d'exploitation tout en étant certain de commercialiser les bois. Les frais d'exploitation sont avancés, sans frais ni intérêts, par le fonds d'amorçage de Savoie Mont Blanc (organisation unique en France).

➤ **Schéma directeur d'assainissement (SDA)**

Les mesures ont débuté fin juillet et se poursuivent cet automne.

➤ **Logements OPAC l'Éterlou Blanc**

La livraison des cinq nouveaux logements OPAC sur la place Saint-Roch est prévue fin novembre.

➤ **Bibliothèque**

Inauguration prévue le 29/10/2016.

➤ Le conseil siège **en commission achat** conformément à la délibération n° 029-2016 du 20 juin 2016. 3 devis sont présentés pour les travaux de mise en sécurité le long de la RD 208 à Mollard-Quinson (trottoir). L'entreprise Blanc et frères de Saint-Pierre d'Allevard, la moins-disante, est retenue pour un montant de 20 817 € TTC.

➤ Participation aux commissions et autres organismes depuis le 20/07/2016 :

- G. COMMUNAL : 6 réunions : Conseil communautaire et Comité des maires à Montmélian, Communes forestières à Chambéry et Yenne. Rassemblement des maires par le Préfet le 10/09/2016 lors de la Foire de Savoie à Chambéry.
- S. CHAMPIOT : Conseil communautaire à Coise et Comité des maires à Montmélian
- F. LAFFORGUE : réunion du SABRE le 08/09/2016.
- A. MERRANT : fête du livre à Fréterive le 04/09/2016 ; réunion du CNAS à Curienne le 06/09/2016
- V. ZANARDI : conseil d'école le 21/06/2016 ; réunion des associations avec le Maire et le Premier adjoint, le 29/08/2016 ; réunion de rentrée scolaire le 05/09/2016
- D. DUPUIS : 2 réunions de l'Espace Valléen ; ateliers du plan de paysage.
Le prochain Arvillard info sera diffusé cette semaine.

➤ **Horaires d'ouverture au public de la mairie**

Suite à une enquête de fréquentation, il est prévu de décaler d'une demi-heure les horaires des mardis et jeudis, et de supprimer l'ouverture du vendredi.

Les horaires d'ouverture au public seront donc modifiés comme suit :

lundi : 8h45 à 12h30 ; mardi : 15h00 à 18h30 ; jeudi : 15h00 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30

Affiché le 03/10/2016
Le Maire,
Georges COMMUNAL

